

ANNEXE 5

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DE SUIVI DU 11 MARS 2002

PREFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION

Bureau des Installations Classées

et de l'Environnement

Affaire suivie par Gaëlle DURAND

☎ : 01 41 60 55 60

fax : 01 41 60 56 25

E-mail : Gaëlle.DURAND@seine-saint-denis.pref.gouv.fr

DR4/GD/VL/N° 02-C 7-206

Bobigny, le

16 JUIL. 2002

PREFECTURE DE LA MARNE

DO 206

16/07/02



02SSAC000662

Diffusé le 22/07/02

Le préfet de la Seine Saint Denis

à

destinataires in fine

OBJET : commission de suivi relative à l'abandon du Fort de Vaujours par le C.E.A.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, le compte-rendu de la réunion de la 4ème commission de suivi relative à l'abandon du Fort de Vaujours par le Commissariat à l'Energie Atomique.

Le préfet,

Pour le Préfet et par délégation,
le chef du bureau des installations classées
et de l'environnement,

Gaëlle DURAND

Vaujours -

	Action	Copie	Lecture	Classé	Visa
DAM			1		
DAM/A			2	X	
AAG			3		
DDRE					
DCASI					
DCP					
DS					
CM					
ACI			4		
AUSUK					
MOP-LMJ					
DAN					
DMSE					
DPN					
DCC					
DQS	X	X			
DRH					
DIF					
VA					
LR					
CESTA					

LISTE DES DESTINATAIRES

Monsieur le préfet de Seine et Marne

Monsieur le Préfet de la Seine Saint Denis

Monsieur le Sous-Préfet du Raincy

Monsieur le directeur régional de l'équipement

Monsieur le directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Ile-de-France à Paris

Monsieur le chef de Groupe de Subdivisions de la Direction Régionale de l'Industrie, de la recherche et de l'environnement d'Ile de France à Savigny le Temple

Monsieur l'inspecteur général du service technique d'inspection des installations classées

Madame le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales de Seine et Marne

Monsieur le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales de Seine Saint Denis

Monsieur le directeur de l'I.R.S.N.

Monsieur le président du conseil régional d'Ile de France

Monsieur le président du conseil général de Seine et Marne

Monsieur le président du conseil général de Seine Saint Denis

Madame le maire de Courtry (77)

Monsieur le Maire de Le Pin (77)

Monsieur le maire de Villeparisis (77)

Monsieur le maire de Vaujours (93)

Monsieur le maire de Coubron (93)

Monsieur le maire de Tremblay en France (93)

C.R.I.I. RAD

BURGEAP

SUBATECH

Institut de Veille Sanitaire

Monsieur le directeur des applications militaires du commissariat à l'Energie Atomique

Monsieur le ministre de la défense – Mission de Réalisation des Actifs Immobiliers

Monsieur le président de l'association Seine et Marne pour la Sauvegarde de la Nature

Monsieur le président de l'association Les Amis de la Terre et de la Dhuis

Monsieur le président de l'association du Bois Fleuri

Monsieur le président de l'association seine-et-Marne Environnement

Monsieur le président de l'association Vivre au Bourg

Monsieur le président de l'association Vaujours Environnement

Monsieur le président de l'association d'Environnement 93

Monsieur le président de l'association Tremblay Ecologie

Monsieur le président de l'association de Défense du Bois de Bernouille (ADESBB)

PREFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS

PREFECTURE DE LA SEINE-ET-MARNE

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
Bureau des installations classées
et de l'environnement

**QUATRIEME COMMISSION DE SUIVI RELATIVE
A L'ABANDON DU FORT DE VAUJOURS PAR LE COMMISSARIAT A
L'ENERGIE ATOMIQUE (CEA)**

Compte rendu de la réunion du 11 mars 2002 à 17 h 30 à Vaujours

Sous la présidence de Messieurs les préfets de la Seine-Saint-Denis et de la Seine-et-Marne.

M. le maire de Vaujours ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres de la commission locale d'information.

M. le préfet de la Seine-Saint-Denis remercie Monsieur le maire de Vaujours d'accueillir les membres de la commission ainsi que les participants qui se sont déplacés. Il souligne l'importance de cette instance qui se réunit pour la quatrième fois.

L'ordre du jour est le suivant :

- présentation de l'avancement de l'étude radiologique
- présentation de l'avancement de l'étude hydrogéologique et hydrogéochimique
- présentation de l'avancement du groupe de travail médical
- questions diverses.

I/ PRESENTATION DE L'AVANCEMENT DE L'ETUDE RADIOLOGIQUE.

M. le professeur Guillaumont communique aux membres présents le rapport écrit de son intervention. Il rappelle que la commission de suivi, qui s'est tenue le 2 octobre 2001 à Courtry, a approuvé la poursuite du programme d'investigation hydrogéologique et hydrogéochimique, ainsi que la fin de la réalisation du programme radiologique.

L'objectif du premier programme est de fournir des renseignements sur la circulation des eaux et la migration de l'uranium, éventuellement jusqu'aux exutoires des eaux en provenance du site de Vaujours. Celui du second est d'amener le site à un état radiologique bien défini et d'évaluer le terme source en uranium. Par ailleurs l'assainissement du site qui avait été décidé est en cours.

Plusieurs réunions des groupes techniques et techniques restreints se sont tenues les

19 novembre, 18 décembre 2001, 14 février, 1er mars 2002 dont les comptes rendus sont disponibles auprès de la DRIRE.

Par ailleurs le 17 octobre 2001 a eu lieu une réunion pour arrêter les modalités de financement de la Criirad.

Pour ce qui concerne l'hydrogéologie et l'hydrochimie, de nombreuses réunions de travail se sont tenues en amont de la première réunion et entre les réunions.

Différents rapports ont également été diffusés : Subatech a réalisé son rapport : "Site du fort de Vaujours. Résultats des mesures en spectrométrie gamma des échantillons solides prélevés sur le site", le 13 novembre 2001. Burgéap a établi son rapport : "Reconnaissances hydrogéologiques et caractérisation géochimique des roches et des eaux souterraines. Rapport d'avancement", daté du 6 février 2002. Le CEA DAM a diffusé deux rapports techniques : "Radioactivité des sols du centre de Vaujours prélevés en juin et juillet 2001" daté du 26 octobre 2001 et "Comparaison des mesures de la radioactivité des sols prélevés à Vaujours" réalisées par Subatech, la Criirad et DASE/SRCE", le 22 novembre 2001. La Criirad doit diffuser la version définitive de son étude : "Contamination résiduelle des sols du site de Vaujours".

Des mesures complémentaires de radioactivité ont été réalisées par le CEA à la suite des discussions en groupe technique restreint du 18 décembre 2001. Ces mesures ont porté, d'une part, sur les prélèvements au point singulier PS8 où une présence d'américium 241 avait été décelée, et, d'autre part, sur les eaux prélevées et concernant :

- **leur teneur en tritium** : ces mesures n'étaient pas utiles à l'hydrogéologie mais devaient permettre de lever un doute, car la Criirad avait mesuré en 1999 une concentration anormale de 30 Bq/l environ, excédant la concentration naturelle, sur le piézomètre de France Déchet (dans le cadre d'une autre étude).
- **l'isotopie de l'uranium en solution dans les eaux** : en effet les mesures effectuées en spectrométrie gamma sur les échantillons solides prélevés sur le site n'étaient pas suffisamment précises. Le CEA dispose d'une technique extrêmement fine d'analyse d'isotopie de l'uranium présent dans les échantillons d'eau (très lourde à mettre en œuvre sur des solides qu'il faut complètement dissoudre). Il s'agit d'une technique de spectrométrie de masse. Ces mesures pouvaient *a priori* signer le marquage du site et de l'environnement par l'uranium ayant servi aux expérimentations et venir ainsi en complément des mesures géochimiques sur les eaux.

Résultats des mesures.

Les teneurs en tritium sont toutes inférieures à 10 Bq/l, valeurs proches des valeurs typiques en région parisienne (voir figure 1 en annexe du rapport communiqué en séance).

Dans les échantillons de sols au point singulier PS8, il n'y a pas de plutonium 241 qui aurait pu donner naissance à l'américium 241. Les teneurs en isotopes 239, 240 sont celles des retombées des expérimentations nucléaires mondiales. La teneur en césium 137 est aussi celle des retombées atmosphériques. Compte tenu de l'ensemble de ces résultats, il y a deux origines possibles pour expliquer la présence de cet américium. La première, peu probable,

serait un détecteur d'incendie (432 ont été retirés en 1997). La seconde, plus vraisemblable, serait un ancien paratonnerre à l'américium 241 installé par les militaires et foudroyé (voir rapport du CEA sur ces mesures).

Les terres contaminées et enlevées lors de l'assainissement du site et actuellement entreposées montrent que l'uranium utilisé à Vaujours a un rapport isotopique atomique U235/U238 de 0,00671 (plusieurs mesures ont été faites sur ces terres). C'est un uranium légèrement appauvri puisque l'uranium naturel a un rapport isotopique atomique de 0,00725. Cette très faible différence d'isotopie, non détectable en spectrométrie gamma, permet de "tracer" l'uranium anthropique. On trouve que les eaux de ruissellement du puits P2 et une eau prélevée dans la nappe de Brie (PZB1) sont marquées par cet uranium et que les autres ne le sont pas (voir figure 2 en annexe du rapport communiqué en séance).

Certains points ont fait l'objet de discussion.

Le point important soulevé par la Criirad est celui concernant les limites de concentration de U238 et de débit de dose de référence indiqués par la direction générale de la santé (DGS), en 1998, pour que le site soit rendu accessible au public, respectivement 5000 Bq/kg et 1 microgray par heure (à 1 mètre du sol). Ces valeurs sont considérées par la Criirad comme non fondées. M. le professeur Guillaumont a donc demandé confirmation à la DGS des valeurs de 1998 transmises à cette époque via l'OPRI.

La Criirad considère également que le critère de dose de 3 fois le bruit de fond, retenu pour l'assainissement, n'est pas réglementaire. Il s'agit d'un critère opérationnel généralement retenu qui permet, compte tenu des variations naturelles, de mettre en évidence des points singuliers sans contestations.

La Criirad souhaite enfin faire quelques mesures en vue de déceler d'éventuelles traces de métaux lourds sur le site qui pourraient révéler une éventuelle pollution chimique. Cette demande sort du périmètre de l'étude actuelle. Néanmoins, des échantillons de mousses lui ont été adressés par le CEA.

2/ PRESENTATION DE L'AVANCEMENT DE L'ETUDE HYDROGEOLOGIQUE ET HYDROGEOCHIMIQUE.

M. le professeur Dever expose que les études hydrogéologiques ont été poussées plus avant pour ce qui concerne trois volets bien distincts :

- l'identification des sens d'écoulement préférentiel de la nappe du calcaire de Brie : après relevés topographiques précis de la tête des puits, ainsi que l'établissement de la chronique des variations de niveaux piézométriques, il a été établi que la nappe du Brie répondait très rapidement aux événements pluviométriques et que l'écoulement de la nappe se faisait quasi intégralement vers le Sud.

- la perméabilité des formations : le relevé des niveaux d'eau dans le forage PZE suite à l'individualisation des différentes formations géologiques par des « packers » a permis de mettre en évidence qu'il n'existe aucune percolation « per descensum » des solutions au

travers des formations des argiles vertes, marnes supragypseuses et gypse « sensu stricto ». Les temps de transit calculés sont de l'ordre de plusieurs centaines voire milliers d'années et cela confirme, par là-même, le caractère imperméable de ces formations.

- la charge de la nappe de l'Eocène : cette nappe (Sables de Beauchamp) est en charge (niveau piézométrique à une cote supérieure à celle du toit de l'aquifère) sous une couverture de calcaire marneux qui peut être considérée comme imperméable.

Sous conditions d'infiltrations naturelles, aucune percolation vers les horizons sous-jacents au calcaire de Brie n'est possible, seules les percolations rapides de fluides actuels sont possibles à partir des puits d'infiltration.

Les investigations hydrogéochimiques ont été menées à partir des caractéristiques hydrodynamiques et donc, ont été concentrées sur le site du fort de Vaujours et le flanc Sud de la butte. Trois types d'aquifère ont été échantillonnés :

- l'aquifère des calcaires de Brie,
- l'aquifère des Sables de Beauchamp (Eocène),
- l'aquifère contenu dans les colluvions en bordure de pente de la butte.

Les analyses chimiques des éléments majeurs font ressortir que les eaux de l'aquifère du calcaire de Brie présentent un faciès bicarbonaté calcique. En revanche, les eaux de l'aquifère de l'Eocène et, dans une moindre mesure, les eaux des colluvions présentent un faciès sulfaté calcique. Ces eaux sont donc différentes. Il apparaît que le faciès chimique des différentes eaux échantillonnées représentent un mélange entre les eaux bicarbonatées calciques du calcaire de Brie et une eau à saturation vis à vis du gypse.

Les teneurs en uranium 238 ont été mesurées sur les différents points de prélèvement. Il en ressort que les teneurs sont faibles et dans une gamme de concentration comprise entre 2 et 9 micro-grammes par litre (voir figure 3 en annexe du rapport communiqué en séance).

Ces valeurs sont très inférieures au seuil de potabilité des eaux souterraines, qui est de 100 micro-grammes par litre.

Les analyses isotopiques (rapport atomique $^{235}\text{U} / ^{238}\text{U}$) indiquent clairement que les eaux souterraines présentent un rapport isotopique correspondant à une des conditions d'apport en uranium naturel. Seules les valeurs enregistrées en PzB1 (nappe du Brie) et P2 (eaux de ruissellement) montrent un rapport isotopique influencé par de l'apport d'uranium anthropique.

M. le professeur Guillaumont conclut que l'assainissement est en cours. La connaissance de l'état radiologique a progressé. Par ailleurs le CEA a pu reconstituer l'historique des tirs.

De même, la connaissance de l'état hydrogéologique et hydrochimique des solutions a nettement progressé. En particulier, il apparaît que :

- les infiltrations naturelles verticales au travers des argiles vertes, des marnes supragypseuses et du gypse, sont inexistantes,
- que les eaux qui circulent actuellement dans les aquifères présentent des teneurs en uranium cohérentes avec celles qui sont connues pour le milieu naturel,
- que les rapports isotopiques des eaux indiquent clairement qu'il n'y a pas de mélange des eaux de ruissellement contenant de l'uranium provenant des expériences menées dans le fort de Vaujours sauf pour P2 et PzB1.

A ce stade, les actions suivantes sont proposées.

Mesures radiologiques

L'assainissement des points singuliers et de la zone CA 14 sera contrôlé (activités résiduelles et débits de dose). Les modalités seront définies par le groupe technique restreint.

Les mesures de tritium et d'isotopie d'uranium sur les prélèvements d'eau de la deuxième campagne de prélèvements seront répétées.

Hydrogéologie et géochimie

Afin de vérifier l'intangibilité des faciès chimiques des solutions en fonction des conditions hydroclimatiques, une deuxième campagne de prélèvement sera menée à la fin de la période de recharge qui se situe entre novembre et mars. Cette nouvelle campagne intéressera les mêmes endroits de prélèvements que précédemment.

Les analyses des teneurs en manganèse, lithium, fer seront supprimées, celles-ci donnant soit des valeurs inférieures au seuil de détection, soit ne recelant aucune information complémentaire quant au comportement géochimique des solutions.

Un prélèvement d'eau sera effectué sur un ouvrage déjà existant sur une autre butte témoin du tertiaire (hors site du CEA à Vaujours), présentant la même géologie, afin de corroborer les caractéristiques chimiques relevées au sein de l'aquifère du calcaire Brie sur la butte de Vaujours.

Pour déceler une éventuelle accumulation d'uranium sur l'ensemble du profil de terrains examiné, les différents horizons issus du carottage de l'ensemble des formations, opéré sur PZE, donneront lieu à des analyses de teneurs en uranium, ainsi qu'à des analyses de rapport isotopique. Les argiles vertes seront particulièrement examinées.

Dans l'état des mesures et sauf imprévu les programmes radiologiques et hydrogéologiques pourraient être bouclés fin juin 2002.

DISCUSSION :

M. le préfet de la Seine-Saint-Denis propose d'ouvrir la discussion sur les exposés qui viennent d'être présentés.

M. Chareyron demande que les critères de débit de dose et les seuils de décontamination soient discutés. Par ailleurs, il pense que le maillage du scanning gamma, à l'extérieur du fort central, moins dense qu'à l'intérieur de celui-ci, ne permet pas de garantir que d'autres débris de paratonnerre ne soient présents.

M. le professeur Guillaumont rappelle que les valeurs de 5000 Bq/kg et 1 microgray par heure sont les valeurs significées par la DGS. Celle-ci a été saisie pour confirmation et la réponse est attendue.

S'agissant du maillage du terrain, il existera toujours un risque de passer très près d'un point pollué. Il ne sera pas possible d'assurer l'assainissement du site à 40 Bq dans son ensemble et ce point sera discuté au sein du groupe technique restreint.

M. le préfet de la Seine-Saint-Denis demande s'il existe une carte des paratonnerres trouvés sur le site.

M. le professeur Guillaumont estime que le maillage serait gigantesque s'il était décidé de le resserrer à l'extérieur du fort central. Les risque de passer très près d'un débris est inévitable.

M. Gicquel rappelle que les paratonnerres sont anciens et antérieurs à 1935. Ainsi, en dehors d'un balayage, il n'y a pas de garantie les concernant.

M. Aubayle intervient et explique que les camions qui ont déménagé les paratonnerres ont suivi un parcours sur lequel il est possible d'affiner le maillage. Par ailleurs il demande que le puits 3 fasse l'objet d'un prélèvement de sédiments dans la mesure où il a pu recueillir les eaux de lessivage des casemates.

M. le préfet de la Seine-Saint-Denis propose de poursuivre les études en les enrichissant de celle du puits 3, de recueillir la confirmation par la DGS des seuils de décontamination afin de déterminer un consensus.

M. Gicquel propose de réaliser un maillage sur les voiries, à l'extérieur du fort en vue de détecter d'autres débris de paratonnerres datant de la période antérieure à 1935.

M. le préfet de la Seine-Saint-Denis accepte cette proposition et un balayage systématique sur les voiries devra être réalisé.

M. Massicot expose le calendrier des travaux d'assainissement. Le chantier a démarré début mars. Pour des raisons de sécurité, celui-ci a été momentanément interrompu (notamment pour l'élimination d'éclats de munitions découverts lors des excavations) et reprendra jusqu'à début mai 2002. Subatech contrôlera ensuite le site, la deuxième semaine de mai.

M. Chareyron demande à quelle profondeur ont été trouvés les éclats de munition.

M. Massicot répond que l'assainissement est réalisé sur une profondeur de 50 cm, seuil de sensibilité de détection.

M. Chareyron souhaite savoir si des fragments d'uranium ont été trouvés au-delà des 50 cm.

M. Massicot explique que l'assainissement s'est arrêté à 50 cm, à l'instar de la zone CA 14 qui a été apurée dans cette profondeur et depuis plus rien n'a été détecté.

M. Gicquel précise que tous les points repérés seront assainis puis à nouveau contrôlés pour vérifier la limite de trois fois le bruit de fond. Ceci est un principe acquis.

M. le professeur Guillaumont rappelle que des protocoles de contrôle seront réalisés et que le niveau du bruit de fond sera atteint.

M. Gicquel rappelle en outre qu'il s'agit de l'intérieur du fort, qui n'aura pas vocation à être utilisé même à des fins industrielles.

M. Aubayle remarque que le cahier des charges ne fait pas mention d'une détection chimique du sol alors que des tirs au plomb ont été réalisés.

M. le professeur Guillaumont estime que cette analyse est possible mais qu'elle déplace le périmètre de l'étude radiologique.

M. Gazeau rappelle que toute la démarche actuelle a été basée sur un cahier des charges préalablement validé en commission plénière et respecté par toutes les parties. Ainsi, le calendrier des mesures et le nettoyage du sol sont réalisés, sous le contrôle du groupe technique restreint.

M. Chareyron souhaite cependant que le groupe d'experts intègre un volet chimique dans ses investigations en vue de détecter les éventuels polluants chimiques résiduels.

M. Gicquel précise que le dossier d'abandon des activités du CEA, qui comprenait une étude chimique réalisée sur l'ensemble du site, a été soumis à la DRIRE et que les trois servitudes qui ont été proposées ne portent pas sur la pollution chimique.

M. Chareyron remarque cependant que les études radiologiques entreprises après les premières études du CEA ont permis de les améliorer et souhaite qu'il soit procédé de manière identique pour les études chimiques.

M. le préfet de la Seine-Saint-Denis rappelle que le cahier des charges établi en commun n'a pas jugé les études chimiques prioritaires et que l'usage du site sera limité au moyen des servitudes d'utilité publique. Il propose, par conséquent, de mener à bien les études initialement définies. Cependant, sur la base des travaux de recherche de la CRIIRAD, celle-ci est invitée à saisir la commission d'une demande précisant l'objet d'une étude chimique complémentaire.

3/ ETAT D'AVANCEMENT DU GROUPE DE TRAVAIL MEDICAL

Les services de la DDASS ont saisi l'institut de veille sanitaire (InVS) en vue d'obtenir un calcul des courbes standardisées basées sur les données fournies par le CEA.

Mme Imbernon expose les premiers résultats de l'étude du Département Santé Travail de l'Institut.

Celui-ci a analysé la mortalité par causes des employés du CEA ayant travaillé sur le site de Vaujours. Ce travail a été effectué grâce aux données transmises à l'InVS par le service de médecine du travail du CEA.

Ces données concernent 2 473 personnes ayant travaillé au moins un an sur le site entre 1955 et 1995. Pour chacun d'eux étaient connues les dates d'entrée et sortie (éventuelles) du CEA, la qualification à l'embauche (ingénieur, ouvrier...), et les périodes de travail sur le site de Vaujours.

Le statut vital de ces personnes était également connu jusqu'au 1^{er} janvier 1995. Parmi eux, 241 décès ont été identifiés dans la période étudiée.

La première cause de décès observée correspond aux décès par tumeur (90 décès, 37%), devant les décès par maladie de l'appareil circulatoire (52 décès, 22%) et les causes extérieures de traumatisme et accidents (39 décès, 16%).

Cette répartition des causes de décès correspond tout à fait à la répartition attendue dans ce type de population.

Les premières analyses menées par l'InVS ont eu pour but d'évaluer si la mortalité observée dans cette population (et notamment la mortalité par cancer) était différente de celle que l'on pouvait attendre du comportement de la population générale.

Pour cela, les nombres de décès (toutes causes et cancer) attendus dans cette population ont été calculés sur la période 1968-1995 en appliquant les taux de mortalité par année, sexe et classe d'âge de la population française aux effectifs de la population étudiée.

Chez les hommes, 316 décès étaient attendus et 187 ont été observés, ce qui correspond à un déficit de mortalité de 41% parmi les employés du CEA comparés à la population générale française, statistiquement significatif. Cette sous-mortalité est également observée pour les décès par tumeur (70 décès observés pour 110 attendus, déficit de 37%).

Chez les femmes, 28 décès sont attendus et 31 sont observés, soit un excès de 10%, mais cet excès n'est pas statistiquement significatif. Onze décès par tumeur sont attendus et 20 sont observés, soit un excès de 86%, statistiquement significatif. En distinguant la catégorie professionnelles des sujets, on observe que cet excès est observé uniquement chez les femmes ingénieurs et cadres.

La mortalité a ensuite été analysée en fonction du temps passé sur le site de Vaujourn (6 ans ou plus, moins de 6 ans), afin d'évaluer si la mortalité observée était liée à la durée de séjour sur le site.

Chez les hommes, le déficit de mortalité est observé aussi bien chez ceux restés moins de 6 ans à Vaujourn que chez ceux restés 6 ans ou plus. Pour les femmes, on observe que l'excès de décès par tumeurs observé chez les ingénieurs et cadres concerne uniquement celles restées moins de 6 ans sur le site.

En résumé, on observe une sous-mortalité globale et par tumeur dans la population des hommes ayant séjourné à Vaujourn. Chez les femmes, un excès de mortalité dû à un excès de décès par tumeur est observé, mais uniquement chez les ingénieurs et cadres et plus particulièrement lorsqu'elles ont séjourné peu de temps sur le site.

Les interprétations de ces analyses sont limitées notamment par le faible nombre de décès qui ne permet pas d'études plus fines. Par ailleurs, l'excès de mortalité par tumeur observé chez les femmes de catégorie socio-professionnelle élevée est un résultat constant de la littérature, notamment quand il s'agit de cancers du sein.

La comparaison de la mortalité d'une population professionnelle à la population générale française augmente les difficultés d'interprétation. C'est pourquoi l'utilisation de comparaisons internes à la population du CEA pourrait permettre de mieux documenter les résultats observés, en particulier pour ce qui concerne les femmes. L'éventualité d'une coopération avec l'IPSN pourrait être envisagée pour mieux documenter les expositions professionnelles des sujets bien que la petite taille de la cohorte étudiée ne permette pas d'analyses très approfondies.

Le rapport final du groupe de travail médical sera présenté lors de la prochaine réunion de la commission de suivi.

DISCUSSION :

M. Aubayle s'interroge sur l'impact des activités du centre d'études de Vaujourn pour les riverains présents en permanence depuis plusieurs dizaines d'années et sollicite la réalisation d'une étude épidémiologique.

Mme Salvio répond que cette question est posée à l'occasion de chaque commission de suivi et rappelle que le cahier des charges de l'étude sanitaire a été validé lors de la dernière commission plénière. L'étude épidémiologique n'est pas adaptée au cas d'espèce.

M. Aubayle demande si les personnes ayant travaillé en sous-traitance ou les intérimaires ont été pris en compte dans l'étude de l'InVS.

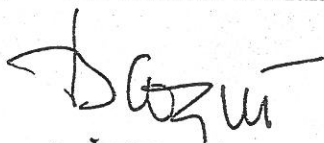
Mme Imbernon répond par la négative car l'étude a porté sur le personnel ayant travaillé plus d'un an dans le centre.

M. Chareyron souhaite que les compte rendu des CHST lui soient communiqués.

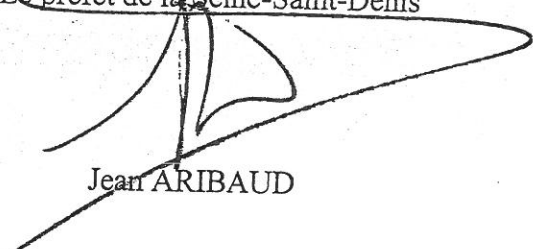
M. Schoulz rappelle que ce ne sont pas des documents libres d'accès, il en a personnellement fait une étude exhaustive durant l'été dernier (soit de 1957 à 1983, 85 procès verbaux de CHS). Il a rendu compte de sa synthèse au groupe de travail à la fin du mois d'août. Ce dernier a pu consulter sur place les procès verbaux qui lui semblaient plus particulièrement intéressants. Si une anomalie avait été remarquée, des recherches dans les dossiers médicaux auraient été entreprises. Cela n'a pas été le cas.

La discussion prenant fin, M. le préfet de la Seine-Saint-Denis propose de conclure la réunion.

Le préfet de la Seine-et-Marne


Bernard COQUET

Le préfet de la Seine-Saint-Denis


Jean ARIBAUD

pièce jointe au présent compte rendu :

- liste des participants à la commission de suivi